

**Atelier de travail international ayant pour thème
« Enquêtes et poursuites en rapport avec les crimes
de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme »**

M. Marouane EL ABASSI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), en sa qualité de Président de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et M. Mohamed Ridha CHALGHOU, Ministre des Finances, ont ouvert le mardi 27 février 2018 les travaux d'un atelier de travail international ayant pour thème « Enquêtes et poursuites en rapport avec les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ». Cet atelier qui se tient à Tunis les 27 et 28 février 2018 sous le haut patronage de M. Le Chef du Gouvernement, est organisé à l'initiative du Groupe d'Action Financière (GAFI ou FATF), en coopération avec les groupes régionaux homologues en Europe, Asie, Amérique, Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que la Commission Tunisienne des Analyses Financières.

Dans son allocution d'ouverture, M. Le Gouverneur a souligné que la Tunisie n'est pas inscrite sur la liste noire du GAFI, mais figure plutôt parmi la liste des Juridictions sous surveillance qui coopèrent avec le GAFI pour la réalisation d'un plan d'action, sachant que les autorités tunisiennes œuvrent assidûment à achever ledit plan d'action avant la fin de l'année 2018.

Dans ce contexte, M. Abassi a précisé que le « Groupe de Suivi sur la Coopération Internationale », relevant du GAFI, a loué au cours de sa réunion tenue la semaine dernière à Paris, les réalisations des autorités tunisiennes dans ce domaine. Il a également affirmé la nécessité de conjuguer tous les efforts afin de renforcer le dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et ce, au niveau de la conformité technique et notamment au niveau de l'efficacité.

En outre, M. Le Gouverneur a mis l'accent sur les défis auxquels font face les Banques Centrales, et les Cellules de renseignements financiers et le secteur bancaire en général concernant l'économie numérique, les TIC, les espaces financiers numériques ainsi que les crimes cybernétiques et l'utilisation des monnaies virtuelles, soulignant dans ce contexte qu'étant consciente des leurs risques y afférents en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la Tunisie œuvre à adhérer à l'effort international pour prévenir les retombées négatives s'y rapportant, ce qui ne s'oppose pas aux perspectives d'ouverture sur la finance non conventionnelle.